

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE VILLEPREUX
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 AVRIL 2008

DATE DE CONVOCATION	NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE PUBLICATION
Le 9 avril 2008	EN EXERCICE 29 PRESENTS 27 VOTANTS 29	16 avril 2008

L'an deux mille huit, le quinze Avril à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Villepreux, sous la Présidence de M. Stéphane MIRAMBEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

Stéphane MIRAMBEAU – Sylvie SEVIN – ESSLING Thierry – MOSTERMANS Pascale – BERTIN Claude - BRIERE Florence – TRICART Cyrille – BARBOSA Valérie – CAUCHY Olivier – BALLAST Dominique – AZINCOT Philippe – RICAUD Corinne – FOS Jean-Michel – TOULOUSE Sylvie - BRIERE Philippe – HARLE Sylviane – LICOIS Michel – BISSERIER Françoise - TACHE Roselyne – LODE Philippe - Elise PELE.

Michèle VALLADON – Daniel ROUCHEL – Patrick BAIN – Eric MAGNON-VERDIER
Fabienne GELGON-BILBAULT – Annick OMOND.

Absent excusé :

M. LE METAYER Luc a donné pouvoir à Mme SEVIN
M. BLANCHARD a donné pouvoir à Mme VALLADON

Absent

Aucun

Secrétaire de séance : Mme BALLAST

INTERVENTION de Mme VALLADON

Conseillère municipale, ancienne Maire, conseillère régionale,

Avant le vote des procès-verbaux :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus

Comme je vous l'avais précisé lors de notre entrevue, Monsieur le Maire, juste avant votre élection, le Maire doit apporter toute sa compétence aux services municipaux, comme lors de l'élaboration du dossier du Conseil Municipal !

L'expertise pointue des services pour une commune comme Villepreux a un coût tel que budgétairement parlant c'est un vrai problème, sauf à aller vers une intercommunalité qui permettrait une mutualisation de quelques services !

Bien sûr, l'erreur est humaine !

Aussi échappe-t-il souvent à la vigilance des services, des procédures toujours plus lourdes et complexes que les promesses gouvernementales en matière de simplification ont laissé lettre morte !

C'est pourquoi le contrôle de la légalité de la Sous-préfecture est là pour nous rappeler à l'ordre !

Trois questions dès lors se posent :

- 1) Si la délibération 8 trouve son sens dans le rappel à l'ordre préfectoral qui suggère un retrait de la délibération n° 30208, pourquoi la délibération 4 du conseil municipal du 13 février instituant le droit de préemption sur les fonds artisanaux et de commerce ne subit-elle pas le même sort pour respecter les termes du courrier du Sous-préfet : en effet une erreur matérielle ne peut être rectifiée qu'avec l'autorisation du conseil et non par le maire ou la maire sous sa seule autorité (c'est la seule fois en 54 conseils que ce type d'erreur s'est produite, mais elle s'est produite) ! aussi je vous demande de bien vouloir prendre une délibération pour rectifier l'erreur !

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

- 2) D'autre part, le dossier du conseil qui nous a été remis nuitamment mercredi 9 avril, était incomplet et difficile à consulter par manque d'organisation. Comme le règlement nous y invite, nous nous sommes rendus au secrétariat général dès le lendemain pour obtenir les pièces complémentaires. Vous vous êtes engagés à réformer et à étudier ; aussi serait-il envisageable à l'heure de la dématérialisation des marchés et des procédures que le dossier du conseil nous parvienne par internet? Ce serait une avancée intéressante surtout si comme dans tout transfert de charges, vous envisagez une indemnité de frais pour l'ensemble des élus ou une installation de la salle du conseil pour nos ordinateurs portables !
- 3) Dernier point d'ordre : face aux erreurs de retranscription des débats, que nous signalerons en son temps, et des votes signalés plus tôt, serait-il possible d'enregistrer la séance du conseil ?

En conclusion, je vous remercie, Monsieur le Maire, de bien vouloir enregistrer cette intervention au procès-verbal.

Le procès verbal du 21/03/2008 (Election du Maire) et du 03/04/2008 (commissions et syndicats intercommunaux) sont approuvés à l'UNANIMITE. *(Les Modifications demandées ont été faites avant la fin de la séance).*

M. Le Maire ne voit pas d'inconvénient pour l'enregistrement du conseil. De même pour les interventions celles-ci peuvent être transmises par mail, ce qui faciliterait le travail de retranscription pour le procès verbal.

M. le Maire a proposé à Mme VALLADON de présenter le Compte Administratif 2007 réalisé sous sa mandature.

Mme VALLADON n'a pas souhaité présenter le compte administratif.

22 – 04 - 05

OBJET : FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2007

- COMMUNE
- ASSAINISSEMENT
- HOTEL D'ENTREPRISES

Mme VALLADON, ancienne Maire, se retire au moment du vote conformément à l'article du code des collectivités territoriales L 2121-14 Loi n° 96-142 du 21 février 1996.

Monsieur Tricart commente le Compte administratif :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, Mesdames Messieurs.

En introduction je tenais à vous rappeler que les municipalités ont habituellement pour obligation de voter leur budget pour le 31 mars.

En cette année d'élection municipale le vote a été décalé à la date limite du 15 avril.

Les finances feront l'objet de 3 volets :

- l'approbation du compte administratif de 2007
- l'adoption du budget primitif de 2008
- la fixation des taux des taxes directes locales pour 2008

Pour cette 1^{ère} partie, l'approbation du compte administratif de 2007, nous allons passer en revue la section de fonctionnement du budget de la commune en 2007, la section d'investissement de la commune en 2007 et les 2 budgets annexes : celui de l'assainissement et celui de l'Hôtel d'Entreprises.

M. TRICART, en réponse à l'intervention de Mme VALLADON, précise qu'étant donné le temps imparti, la présentation du budget employée dans le dossier du Conseil, a été faite sur le modèle de l'année dernière, il convient également qu'elle n'est pas adaptée au plus grand nombre et qu'elle sera revue pour permettre une plus grande lisibilité.

NOTE DE SYNTHÈSE

En mars 2007, comme cela a été le cas au cours des années précédentes, les prévisions budgétaires en fonctionnement ont été établies en retrait par rapport au compte administratif.

Le compte administratif **2007** fait apparaître, en **fonctionnement** un excédent total de 941 964 €.

Ainsi, l'excédent propre à l'exercice (recettes – dépenses) est supérieur de 308 110.56 € au virement à

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

la section de fonctionnement, prévu au BP 2007 qui s'élevait à 633 853.44 €. Les dépenses sont réalisées en-dessous de la prévision pour 96 009.81 € et les recettes sont réalisées au dessus de la prévision, pour 212 100.75 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter à la **section d'investissement** l'excédent de fonctionnement 2007 à hauteur de 941 964 €.

L'excédent affecté à la section d'investissement 2008 couvrira le besoin de financement constaté au CA 2007 qui s'élève à 106 045.47 €, compte tenu des dépenses/recettes de l'exercice et des restes à réaliser.

Le montant de cet excédent représente à 6000 euros près, nous le verrons tout à l'heure dans la section d'investissement, le montant en capital des remboursements d'emprunts que nous devons réaliser en 2008.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 11 105 491 €

en baisse par rapport à la prévision de **96 010 €**

Chapitre 011 Charges à caractère général

Comprend les comptes 60, 61, 62 et 63

BP 2007	CA 2007	
3 009 767 €	2 985 719 €	-24 048 €
Combustibles		- 20 215 €
EDF/GDF		- 40 391 €
Fournitures de petit équipements / de voirie		- 17 985 €
Ordures ménagères		+ 50 372 €
Transports collectifs		+ 10 300 €
Location immobilières		- 6 252 €
Divers		+ 123 €

Chapitre 012 Charges de personnel

BP 2007	CA 2007	
5 859 629 €	5 845 200 €	- 14 429 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

BP 2007	CA 2007	
1 534 776 €	1 531 773 €	- 3 003 €
SIDOMPE		- 9 733 €
Indemnités élus et cotisations retraite élus + formation		+ 7 440 €
Participation à la scolarisation des enfants de Villepreux dans les autres communes		+ 1 000 €
Autres		- 1 710 €

Chapitre 66 Charges financières

BP 2007	CA 2007	
466 446 €	445 685 €	-20 761 €
Baisse des intérêts (emprunts en francs suisses)		- 20 761 €

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

M. TRICART précise que les emprunts en francs suisses ont permis, au cours des dernières années, de faire des économies grâce à l'évolution favorable des cours. Cette évolution est nettement moins favorable depuis la fin de l'année 2007. Si la tendance se confirme le mode d'indexation pourrait réserver de mauvaises surprises. Il conviendra à l'échéance des emprunts de faire le bilan des gains et /ou pertes sur ces emprunts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

BP 2007 CA 2007
34 600 **32 088** **- 2 512**

Allocation différentielle garde d'enfants de - de 3 ans	- 854
Annulation de titres	+ 2 680
SIDOMPE	- 16 438
Subvention de droit privé (HOURTOULE)	+ 12 100

Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions

BP 2007 CA 2007
174 814 **174 809** **- 5**

Chapitre 042 Opérations d'ordre de section à section

BP 2007 CA 2007
31 252 **0** **- 31 252**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **12 047 455**
en hausse par rapport à la prévision de **212 101**

Chapitre 013 Atténuation des charges

BP CA
55 000 **81 947** **+ 26 947**

Remboursement assurance maladie personnel non titulaire

Chapitre 70 Produits des services

BP CA
1 187 910 **1 222 043** **+ 34 133**

Restaurants scolaires + centres de loisirs + halte garderie	+ 53 027
Recettes piscines	- 12 000
Remboursement CCAS	- 6 750
Concession cimetières	- 3 730
Autres marchandises revente papier OM	+ 5 300
Divers	- 1 714

Chapitre 72 Travaux en régie

BP CA
100 000 **99 038** **+ 962**

Chapitre 73 Impôts et taxes

BP CA
6 701 231 **6 705 753** **+ 4 522**

Contributions directes	+ 47 910 €
Taxe sur l'électricité	- 36 650 €
Droit de mutation	- 5860 €
Divers	- 878 €

Chapitre 74 Dotations Etat et subventions CAF, Département, Région

BP	CA	
3 532 746 €	3 614 885 €	+ 82 139 €

Departement	+ 7 835 €
CAF	+ 26 904 €
Fonds départemental de taxe professionnelle	+ 40 840 €
Subvention Eco emballages	+ 10 950 €
Dotation Etat spécifique (DSI /DGD)	- 6 850 €
Autres	+ 2 460 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

BP + DM	CA	
78 115 €	129 975 €	+ 51 860 €

Revenus liés aux immeubles (grand parc/moulin à vent)	+ 51 860 €
---	------------

Chapitre 77 Produits exceptionnels

BP	CA	
12 100 €	23 638 €	+ 11538 €

Produits contentieux	+ 11 538 €
----------------------	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

3 675 036 € auquel il convient d'ajouter l'excédent 2006 reporté de 340 401 € soit 4 015 437 € + 741 574 € (recettes restant à réaliser) = 4 757 011 €

Chapitre 021 633 853.44 €

virement de la section de fonctionnement prévu au BP 2007 jamais réalisé au CA

Chapitre 10 Dotations

BP 2007	CA 2007	
1 396 214 €	1 451 312 €	+ 55 098 €

Taxe Locale d'Equipement perçue sur les permis de construire

Chapitre 13 Subventions

BP 2007	CA 2007	
1 175 977 €	394 401 €	-781 576 €

Report recettes au BP 2008 741 574 €

Subvention travaux groupe scolaire haie bergerie (travaux Jean Rostand) et Multi accueil

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

Annulation de recette 40 001 €

Chapitre 16		<u>Emprunts et dettes assimilées</u>	
BP 2007	CA 2007		
755 000	756 513 €		-1 513 €
Frais de caution bancaire			- 1513 €

M. TRICART : on peut s'interroger notamment sur l'intérêt d'avoir eu recours à un emprunt en 2007 alors que les ventes des immeubles ont permis de dégager près de 900 000 euros.

Chapitre 040		Amortissements	
BP 2007	CA 2007		
174 814 €	174 809 €		- 5 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS :			3 723 737.06 €

Dépenses engagées restant à réaliser **1 139 320.08 €**

Chapitre 16		Remboursement d'emprunt	
BP 2007	CA 2007		
911 380 €	907 901 €		

Chapitre 20		Logiciels + Etudes + participations travaux d'investissements des collègues	
BP 2007	CA 2007		
63 580 €	10 811 €		

36 269 € (pour l'essentiel pré-études salle des fêtes de la Haie Bergerie) de crédits reportés au BP2008 et 16 500 € de crédits annulés.

Chapitre 21 **Travaux terminés et acquisition de matériel**
777 480 € ont été réalisés pour l'essentiel :

45 919 € Installations de Voirie (container, bouches d'incendie, signalisation au sol, barrières)

124 298 € Travaux sur l'Hôtel de ville et les autres bâtiments communaux

86 283 € Réfection des piétement de charpente du gymnase Mimoun

24 559 € Clôture bassin du Val Joyeux

41 375 € Plantation dans la ville

116 487 € Travaux dans les écoles de la ville

22 982 € Travaux Maison St Vincent

65 573 € Travaux sur les bassins de la Piscine

56 730 € Travaux concernant la Réfection des Trottoirs

40 420 € Travaux d'éclairage public

152 854 € Matériel (Matériel des services techniques : tondeuses/débroussailluses/perceuses brouettes et outillages divers, mobilier pour l'ensemble des services municipaux, matériel informatique, autres matériels : machine à laver, frigo, aspirateur, rayonnage, hotte, machine à laver à casiers à avancement automatique cuisine du Prieuré, etc.)

En report au BP 2008	81 739 €
Saleuse sur berce	+ 26 213
Signalitique sur la ville	+ 28 370
Colombarium	+ 11 824
Matériel sportif	+ 6 680
Matériel Jean Rostand	+ 5 141
Travaux Hôtel de ville	+ 3 511

Chapitre 23 Travaux en cours

BP 2007	CA 2007
3 481 229 €	1 927 813 €

Les travaux en cours concernent pour l'essentiel :

En 2313 ; Réfection du groupe scolaire Haie Bergerie pour 268 960 €

En 2315 : Travaux de voirie : avenue des Clayes, gare routière du Val Joyeux et abords de l'Hôtel de ville pour 1658 853 €

En report au BP 2008	1 021 312 €
Solde travaux Jean Rostand	541 466 €
Gare routière	35 543
Travaux trottoirs Prieuré	47 719
Multi Accueil	396 584

M. le Maire précise qu'avant de procéder au vote du compte administratif, celui-ci est simplement une validation des chiffres et non l'approbation de la politique menée.

POUR LA COMMUNE

DELIBERE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- d'**APPROUVER** le compte administratif 2007 et ses annexes, tels que présentés ci-dessus et dont les résultats sont annexés à la présente délibération.
- d'**APPROUVER** le compte de gestion du receveur faisant apparaître des résultats identiques.
- d'**AFFECTER** l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour 941 963.92 €. Cette somme sera portée au BP 2008.
- d'**ENTENDRE** le compte-rendu des marchés (ci-joint) attribués sur l'exercice.

POUR L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

DELIBERE

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- d' **APPROUVER** le compte administratif d'assainissement qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 25 119.65 € et un excédent d'investissement de 133 192.21 €.
- d' **AFFECTER** l'excédent d'exploitation en section d'investissement.
- d' **APPROUVER** le compte de gestion du receveur faisant apparaître des résultats identiques. L'excédent d'exploitation sera porté en section d'investissement et au BP 2008.

POUR L'HOTEL D'ENTREPRISES

DELIBERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- d'**APPROUVER** le compte administratif du budget annexe "Hôtel d'entreprises" qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,03 € reporté à la section de fonctionnement 2008.

- d' **APPROUVER** le compte de gestion du receveur faisant apparaître des résultats identiques.

Ces sommes seront portées au BP 2008.

Département des Yvelines	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION	Nombre de conseillers en exercice 29
	15 AVRIL 2008	Nombre de conseillers présents 26 Nombre de suffrages exprimés 27
Commune de VILLEPREUX		

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. MIRAMBEAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice deux mille huit dressé par Mme VALLADON, ancienne Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés □	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses déficits (1)	Recettes excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMMUNE						
Résultats reportés *		340 401.63		137000		477 401.63
Opérations de l'exercice	3 723 737.06	3 675 036.04	12 003 491.41	12 808 455.33	15 727 228.47	16 483 491.37
TOTAUX	3 723 737.06	4 015 437.67	12 003 491.41	12 945 455.33	15 727 228.47	16 960 893
Résultat de clôture		291 700.61		941 963.92		1 233 664.53
Restes à réaliser	1 139 320.08	741 574.00			397 746.08	
TOTAUX CUMULES	1 139 320.08	1 033 274.61	0,00	941 963.92	397 746.08	1 233 664.53
RESULTAT DEFINITIF	106 045.47			941 963.92		853 918.45
ASSAINISSEMENT COMMUNAL						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		41 497.29				41 497.29
Opérations de l'exercice	9 265.47	100 960.39	69 814.07	94 933.72	79 079.54	195 894.11
TOTAUX	9 265.47	142 457.68	69 814.07	94 933.72	79079.54	237 391.40
Résultat de clôture		133 192.21		25 119.65		158 311.86
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		133 192.21	0,00	25 119.65		158 311.86
RESULTAT DEFINITIF		133 192.21		25 119.65		158 311.86
HOTEL D'ENTREPRISES						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				0.03		0,03
Opérations de l'exercice			223 799.21	223 799.85	223 799.21	223 799.85
TOTAUX			223 799.21	223 799.88	223 799.21	223 799.88
Résultat de clôture				0.67		0.67
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				0.67		0.67
RESULTAT DEFINITIF				0.67		0.67

(1) les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés" et "résultats de clôture".

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames et Messieurs :

Stéphane MIRAMBEAU – Sylvie SEVIN – ESSLING Thierry – MOSTERMANS Pascale – BERTIN Claude
BRIERE Florence – TRICART Cyrille – BARBOSA Valérie – CAUCHY Olivier – BALLAST Dominique –
AZINCOT Philippe – RICAUD Corinne – FOS Jean-Michel – TOULOUSE Sylvie - BRIERE Philippe – HARLE
Sylviane – LICOIS Michel – BISSERIER Françoise - TACHE Roselyne – LODE Philippe - Elise PELE.

Michèle VALLADON – Daniel ROUCHEL – Patrick BAIN – Eric MAGNON-VERDIER

Fabienne GELGON BILBAULT – Annick OMOND.

Absent excusé :

M. LE METAYER a donné pouvoir à Mme SEVIN

M. BLANCHARD a donné pouvoir à Mme VALLADON

absents

aucun

INTERVENTION DE M. ROUCHEL

Ce compte administratif vient confirmer celui présenté lors du débat d'orientation budgétaire du 13 février. Quelques écritures aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement améliorent le résultat de fonctionnement de 48 K€, mais compte tenu de contrainte comptable, apparaît aussi bien en recettes qu'en dépenses, la cession des immeubles du Moulin à papier et de l'avenue du Grand Parc. La vente de ces immeubles était bien prévue au budget, mais uniquement en recette d'investissement.

Ce qui est regrettable c'est que le Trésor public ne nous ait pas fait remarquer au moment du vote du budget, qu'il fallait passer cette écriture en plus et en moins dans le budget de fonctionnement. Ceci aurait permis d'éviter que certains proclament haut et fort à la population que la municipalité sortante avait dépassé son budget de dépenses de fonctionnement de plus de 800 k€ soit 7 %.

L'équilibre du budget de fonctionnement a donc été tenu, avec un seul problème récurrent depuis quelques années le coût des ordures ménagères. Nous avons déjà augmenté ce poste de 30 k€ par décision modificative au mois de décembre. Depuis on a rajouté un nouveau dépassement de 50 k€. Les campagnes de sensibilisations au tri sélectif faites par ma collègue Annick OMOND doivent être maintenues si nous ne voulons pas que ce coût s'envole.

Ce résultat de fonctionnement supérieur de 308 000 € au budget que nous vous laissons, devrait permettre de financer les investissements nécessaires en 2008, sans avoir recours à l'emprunt. C'est ce que nous avons annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

La dette de 11,4 M€ au 31/12/2007 bien que pour certains semble élevée, ne présente pas de risque potentiel. Le taux moyen des emprunts en cours est de moins de 4,2 % et pour la plupart sont à taux fixe. Les fameux emprunts suisses nous ont permis d'économiser à fin février 2008 : 231 k€ par rapport à un emprunt de l'époque conclu en euros.

Je termine cette intervention en rappelant au moins deux fausses allégations de la campagne :

- de 2001 à 2007 les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 14,3 % soit 2,38 % par an et non de 28 %.

- la municipalité sortante n'a pas contracté d'emprunt à 50 ans avec un premier remboursement en 2013.

Merci de m'avoir écouté.

Daniel ROUCHEL 15.04.2008

M. Tricart, précise qu'il n'est pas opportun de faire une moyenne des taux des emprunts, ceux-ci n'ayant pas été contractés sur la même année.

M. Rouchel précise que la plupart des emprunts ont été contractés sur 15 ou 20 ans.

M. Tricart ajoute qu'on ne peut pas comparer les taux des emprunts sur 15 ans et ceux sur 20 ans. D'ailleurs, l'emprunt souscrit en 2007 est fixe sur 5 ans et il est ensuite soumis au cours de l'EURIBOR. L'évolution récente des taux laisse des inquiétudes quant au taux effectif global final de cet emprunt.

23 A- 04 - 08

OBJET : FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2008 : COMMUNE

Nous passons au deuxième volet des finances qui est l'adoption du budget primitif de 2008.

Il est rappelé les conclusions du débat d'orientations budgétaires arrêtées par le Conseil municipal dans sa séance du 13 février 2008 :

- une fiscalité inférieure à l'inflation + 2 % (1,6 % de revalorisation des bases et 0,4 % bases nouvelles, 0 % revalorisation taux).
- une taxe d'ordures ménagères qui progresse, ce qui devrait occasionner une revalorisation des taux de 4 % compte tenu des bases revalorisées et des nouveaux logements.
- une baisse de l'endettement de la commune, de 943 100 €.
- un excédent de fonctionnement égal 578 369€ tenant compte de la progression des dépenses et recettes de fonctionnement. Modernisation informatique des bâtiments.

Il précise que ces conclusions résultaient de prévisions de dépenses en hausse de 2.8 %, et de recettes en baisse de 0.69%.

Depuis, les éléments nécessaires à l'élaboration du budget ont été portés à la connaissance de la commune.

La municipalité élue le 16 mars 2008, compte tenu des délais extrêmement brefs que la loi permet pour l'élaboration du budget, compte tenu que les orientations du débat d'orientation budgétaire sont sans incidence sur la fiscalité locale et sans incidence sur l'endettement a maintenu le budget de fonctionnement élaboré sur ces bases et proposé par l'administration. La majorité municipale a souhaité pour le budget d'investissement sans provoquer de grands bouleversements d'une part poursuivre les travaux engagés sur le groupe scolaire de la Haie Bergerie et d'autre part marquer son intention d'action. A partir des sommes disponibles et non engagées (396 000 € multi-accueil, 220 000 € dépense nouvelle théâtre, 100 000 € dépenses nouvelle multi-accueil complété par les recettes supplémentaires dégagées depuis le D.O.B) elle a procédé à une inscription budgétaire d'intention c'est-à-dire une provision pour la réalisation :

- un accueil collectif de 268 000 €,
- d'un pôle culturel : 100 000 €,
- travaux deuxième tranche haie bergerie (marie curie) : 300 000 €,
- PLU : 23 000€,
- modernisation du parc informatique : 60 000 €,
- travaux d'urgence au théâtre : 30 000 €, qui viennent compléter les 25 000 € prévu par la municipalité précédente.

L'ajustement des dépenses et recettes 2008 permet de respecter l'objectif fixé par le conseil municipal à savoir :

- un maintien des taux fiscaux 2008 égaux à ceux de 2007 et générant une recette de 5 243 804 €
- un autofinancement dégagé à hauteur de 617 455.71 € légèrement supérieur à l'estimation du débat d'orientation budgétaire
- pas de recours à l'emprunt pour l'exercice 2008.

En investissement, le programme d'équipement (comptes 21 et 23) s'élève à 2 164 742.54 €.

Le budget, dans ses équilibres, présenté chapitre par chapitre – dépenses/recettes - est donc le suivant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11 780 583.00 € dont 795 387.71 € d'opérations d'ordre servant au financement de la section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 985 195.29 €, contre 10 930 682 € au CA 2007 soit une hausse de 0.50 %.

Par chapitre, l'évolution des dépenses au regard du compte administratif 2007 s'analyse comme suit :

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 : charges à caractère général

comprenant les comptes : 60 - 61 - 62 - 63

CA 2007 2 985 719 €

CA 2007 + 2% 3 045 433 €

BP 2008 3 021 975 € (- 23 458 € -/ca2007 + 2%)

Entretien de terrain	- 10 000.00 €
Transfert du tri des déchets au SIDOMPE qui est payé sur le chapitre 65	- 39 000.00 €
Formation des agents communaux à la conduite d'engins spécifiques	+ 20 000.00 €
Petit équipement (réfection des classes temporaires Haie bergerie) (régie)	- 15 275.00 €
Alimentation hausse au-delà de 2% d'inflation (augmentation du blé céréales...)	+ 20 000.00 €
Abonnement internet dans quatre bâtiments communaux (agence postale centres de loisirs , préfabriqué J.Rostand)	+ 817.00 €

Chapitre 012 : charge de personnel

CA 2007 5 845 199 €

BP 2008 6 002 758 € + 2.7% + 157 559.00 €

(augmentation moins importante que prévue notamment parce que la cotisation au CNFPT pour le poste d'ingénieur supprimé par la municipalité précédente est en diminution)

012	Charges de personnel Glissement vieillesse technicité,	+ 157 559 €
-----	---	-------------

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

CA 2007 1 531 773 €

BP 2008 1 479 050 € - 52 723 €

SIDOMPE incinération ordures ménagères	+ 52 160 €
Subvention aux charges foncières Logement Français 15 logements sociaux	- 162 400 €
Subvention aux charges foncières PRO LOGUES	+ 11 300 €
Subvention pour création du fond d'entraide	+ 8 000 €
Subvention au Théâtre de Villepreux	+ 12 000 €
Divers dont la provision	+ 26 217 €

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

Chapitre 66 : Charges financières

CA 2007 445 685 €
BP 2008 455 512 € + 9 827 €

Annuité du nouvel emprunt 2007 moins les annuités des emprunts venant à échoir.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

CA 2007 32 088 €
BP 2007 25 900 € - 6 188 €

Convention Hourtoule	+ 12 100 €
Sidompe	- 17 438 €
Allocation différentielle	+ 800 €
Titres annulés	- 1 650 €

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements

CA 2007 174 809 €
BP 2007 177 932 € + 3 123.00 €

OPERATIONS D'ORDRE

Constituant une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de 795 387.71 €

023 - virement à la section de fonctionnement 617 455.71 €
042 - dotation aux amortissements 177 932.00 €

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 780 583 €, équilibrant les dépenses de fonctionnement dont 100 000 € de recettes d'ordre (travaux en régie) soit 11 680 583 € (hors excédent reportés) de recettes réelles de fonctionnement.

Par chapitre, l'évolution des recettes au regard du compte administratif 2007 s'analyse comme suit :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 : Atténuation de charges

CA 2007 81 947 €
BP 2008 56 000 € - 25 947 €

Remboursement sur charges (sécurité sociale/ URSSAF)	- 25 947
--	----------

Chapitre 70 Produits des services

CA 2007 1 222 043 €
BP 2008 1 225 890 € + 3 847 €

Chapitre 042 Travaux en régie

CA 2007 99 038.82 €
BP 2008 100 000,00 €

Chapitre 73 Impôts et taxes

CA 2007 6 705 753 €
BP 2008 6 822 053 € + 116 300 €

Impôts (4 taxes) sans augmentation des taux	+ 63 680 €
Ordures ménagères avec une augmentation du taux de 4.9%	+ 62 650 €
Droits de mutation	- 31 450 €
Taxe sur électricité	+ 21 040 €
Autres	+ 380 €

Chapitre 74 Dotations et participations

CA 2007 3 614 884 €
BP 2008 3 516 613 € - 98 271 €

DGF	+ 21 729 €
Autres dotations de l'Etat	+ 6 325 €
Dotation nationale de péréquation	- 5 715 €
DSI	- 2 671 €
Allocation compensatrices de l'Etat	- 14 226 €
Subvention Etat (emplois aidés)	- 76 856 €
Subvention département	- 3 535 €
CAF	- 18 478 €
Autres dotations	- 4 844 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

CA 2007 129 974 €
BP 2008 59 027 € - 70 947 €

vente des bâtiments donc aucun loyer à percevoir ni remboursement de ch	- 70 947 €
---	------------

Chapitre 77 Produits exceptionnels

CA 2007 923 561 €
BP 2008 1000 € - 922 561 €

Produit vente des immeubles	- 898 000 €
Solde contentieux	- 23 941 €
Autres	- 620 €

Chapitre 78 Reprise sur provisions

CA 2007 31 252.25 €
BP 2008 0 €

OPERATION D'ORDRE :100 000 €

72	Travaux en régie	+ 100 000 €
----	------------------	-------------

INVESTISSEMENT

L'ensemble de l'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un virement de la section de fonctionnement de **617 455.71** €.

La section d'investissement présente :

- des dépenses pour : 3 255 677.24 €
 - des recettes pour : 3 255 677.24 €

dont l'affectation du résultat 2007 de
 941 963.92 €

DEPENSES

Elles s'élèvent à 3 255 677.24 € dont 1 139 320.08 € de report de dépenses inscrites au CA 2007 et 2 116 357.16 € de dépenses nouvelles dont des opérations d'ordre correspondant à **100 000** €

Par chapitre, ces dépenses s'analysent comme suit :

Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées

CA 2007 907 901 €
 BP 2008 948 066 €

+ 40 164 €

Dettes courantes en capital	+ 35 464 €
Dépôts et caution	+ 4 700 €

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

CA 2007 10 811 € **Report 36 268** €
 BP 2008 28 000 €

Logiciels	+ 5 000 €
Etude PLU	+ 23 000 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

CA 2007 777 480 € **Report 101 739** €
 BP 2008 358 691 €

A titre indicatif cette somme permettrait de satisfaire les besoins suivants :

Travaux Informatique (câblage)	40 065
Sport	73 000
Plantation	15 000
Travaux d'urgence Théâtre mise aux normes sécurité	55 000
Matériel atelier - espaces verts	21 000
Matériel informatique	6 000
Matériel divers services municipaux + mobilier	53 625
Sport	6 300
Travaux de voirie	38 000
Travaux éclairage public	43 000
Installations de voirie (barrières, toutounet...)	14 000

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

CA 2007 1 927 813 €

BP 2008 1 681 312 € dont 1 001 312 € sur les reports

Ecole Jean Rostand	901 465
Ecole Marie curie	300 000
Accueil collectif	268 000
Maitrise d'œuvre multi accueil	28 561
Solde marché gare routière	35 542
Solde marché voirie avenue des clayes	47 719

Pôle Culturel	100 000
---------------	---------

RECETTES

L'ensemble de ces dépenses est financé par les recettes d'investissement qui s'élèvent à 3 255 677.24 € dont 741 574 € de report de recettes 2007, 941 963.92 € d'affectation du résultat de fonctionnement 2007, excédent 2007, 291 700 €, et 1 280 439.32 € de recettes nouvelles.

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement 617 455.71 €

Chapitre 10 Dotations

CA 2007	1 451 312 €
BP 2008	1 187 014 €

correspondant à :
 FCTVA : 164 000 €
 TLE : 81 051 €
 Excédent de fonctionnement 2007 reporté de 941 963.92 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

CA 2007	394 401 €	<i>report</i>	741 754 €
Recettes nouvelles	240 000 €		

Les subventions nouvelles : Contrat régional et départemental – Rénovation du groupe scolaire de la Haie Bergerie.

Chapitre 16 Emprunt

CA 2007	755 000 €
BP 2008	0 €

Pour 2008 pas de recours à l'emprunt.

Chapitre 28 Amortissement des immobilisations

BP 2008	177 932 €
----------------	------------------

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, par 22 voix POUR et 7 CONTRE.**

- d' **ADOPTER** le budget primitif 2008, chapitre par chapitre, qui s'équilibre

- en **section de fonctionnement** dépenses / recettes à 11 780 583,00 €
 - en **section d'investissement** dépenses / recettes à 3 255 677,24 €

- les subventions aux associations, au CCAS, à la Caisse des Ecoles pour un montant de 829 463 €,
 - les compléments de rémunération, collectivement acquis par les agents et prévus dans le budget de la collectivité, conformément à la loi n° 96-01-93 du 16 décembre 1996 article 70 permettant le paiement en deux fois d'une prime annuelle de 914,69 € pour chaque agent permanent.

- le versement du régime indemnitaire tel que défini dans la délibération du Conseil municipal du 17 février 2005 dans le cadre de l'enveloppe globale (hors prime annuelle) de 200 000 €.

- le tableau des effectifs modifié correspondant aux postes pourvus au 1^{er} janvier 2007,
- l'état de la dette et son développé,
- l'état des emprunts garantis par la commune,
- les informations fiscales réglementaires,
- l'état des provisions pour risques,

- de **CONFIRMER** la fiscalisation de sa participation au syndicat intercommunal de la piscine, les Clayes/Villepreux/Plaisir pour un montant de 154 478 € au titre de l'exercice 2008.

Mis en forme :
 Police : Univers, 10 pt, Gras,
 Soulignement, Police de script
 complexe : 10 pt

Mis en forme : Police : (Par
 défaut) Univers, 10 pt, Police
 de script complexe : Tahoma,
 10 pt

Mis en forme : Retrait : Avant
 : 0 cm, Suspendu : 0,32 cm,
 Après : -1 cm

Mis en forme : Gauche,
 Retrait : Avant : 0,95 cm,
 Suspendu : 0,32 cm, Après : -1
 cm

Mis en forme : Police : (Par
 défaut) Univers, 10 pt, Police
 de script complexe : Tahoma,
 10 pt

23 B – 04 - 08

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2008 : ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHESE

Le budget assainissement est financé par la redevance assainissement fixée par le Conseil municipal du 13 décembre 2007 à :

- 0,2198 € le m³
- au lieu de 0,2155 € en 2007

Le présent budget comprend, en section investissement, une provision pour le financement des travaux consécutifs à l'étude diagnostic.

DELIBERE

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'UNANIMITE**

- d' **ADOPTER** le budget assainissement qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes

- **SECTION EXPLOITATION :** 94 262 €
- **SECTION INVESTISSEMENT :** 194 645.88 €

23 c – 04 - 08

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2007

HOTEL D'ENTREPRISES

NOTE DE SYNTHESE

Il est rappelé au Conseil Municipal, que celui-ci a approuvé le dossier Hôtel d'entreprises, financé par le recours au crédit-bail.

La mise en location de ce bâtiment au profit des SCI Clagny-Villepreux et Clagny-Trianon, conformément aux baux conclus avec ces deux sociétés, constitue ainsi une recette de fonctionnement finançant le loyer dont la commune s'acquitte auprès du crédit bailleur DEXIA FLOBAIL, qui constitue donc une dépense de fonctionnement.

DELIBERE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'UNANIMITE**

- d' **APPROUVER** le budget annexe Hôtel d'entreprises, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- section de fonctionnement 225 041 €
- section d'investissement 0 €

INTERVENTION DE MONSIEUR ROUCHEL

Ce budget 2008 reprend les grandes orientations du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu au mois de février 2008.

- pas de hausse des taux, une imposition limitée à 2 % (effet base + volume).
- un programme d'investissement bien engagé ne nécessitant pas d'emprunt nouveau d'où diminution du taux d'endettement.
- une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Même si les dépenses de fonctionnement augmentent de moins de 1 % par rapport au CA 2007, nous aimerions avoir quelques explications :

Sur le chapitre 011 :

- article 6226 honoraire : +205 % Passe de 5340 € à 16 300 €,
- article 60612 énergie : pourquoi se limiter à une hausse de 2,6 % alors qu'il nous semble qu'une hausse de 4 % serait plus réaliste.

Sur le chapitre 65 :

- article 6531 : 12 % de hausse des indemnités élus
- subventions :

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

- Pourquoi une baisse de 33 000 € de la subvention du CCAS,
- Pourquoi ne pas avoir retenu de subvention à l'APPVA et à l'ASCLA (association de lutte contre les maladies d'Alzheimer).
- que fait l'association PIXEL
- l'augmentation de 12 000 € sur le théâtre de Villepreux ne vient pas compenser la charge salariale de la personne mise à disposition du théâtre par la municipalité.
- à quoi prévoyez vous d'affecter la provision de 49 000 €.

Sur le chapitre 74 Dotation et participation :

Cette année encore l'état diminue en euros courants sa participation au fonctionnement des communes, moins de 1 % d'augmentation c'est largement moins que l'inflation prévue.

En ce qui concerne les investissements : Nous regrettons le retrait du projet multi accueil car c'est bien de retrait dont il faut parler. Vous prévoyez de le remplacer par un accueil collectif, en quoi cela consiste-t-il ?

Nous ne voterons pas ce budget puisqu'il y a une attaque portée sur les associations et sur l'action sociale et des investissements peu lisibles qui ne répondent pas aux besoins des villepreusiens.

Daniel ROUCHEL – Conseiller municipal.

Mme Sevin informe qu'il y a eu des travaux d'urgence au théâtre d'environ 50 000 €, suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité; depuis 2004 les travaux n'ont pas été réalisés et le risque d'enfumage était important en cas d'incendie, la décision a été prise en 3 jours de ne pas fermer le théâtre et dans le budget de prévoir les travaux d'urgence (55 000 €) sont prévus, afin que les spectacles puissent continuer.

M. le Maire déclare que le théâtre ouvert, malgré l'avis défavorable de la Commission de sécurité de 2004 est un risque que vous avez pris, c'est votre choix qui ne sera pas le notre. La sécurité est un impératif, ce n'est pas une option. Nous ne jouerons jamais avec la sécurité des spectateurs et des habitants.

M. Tricart précise que la politique envisagée en matière d'associations restera semblable à 2007. La subvention théâtre augmente légèrement suite à la mise à disposition de personnel, et une provision a été dégagée pour répondre aux associations.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas eu de coupe dans le budget du CCAS, il s'agit du minibus qui ne doit pas rentrer en ligne de compte pour les coûts, la municipalité cherche à mutualiser les moyens et faire une sorte de pot commun pour les associations et le transport en commun du CCAS.

M. Rouchel demande pour quelles raisons l'APPVA n'a pas de subvention.

M. Tricart : c'est une baisse par rapport à votre prévisionnel et non par rapport à la subvention de l'année dernière et nous n'avons reçu aucune demande, comme les autres associations elle doit adresser un dossier.

M. Essling : l'APPVA est une association majeure de la plaine de Versailles et nous travaillons en commun, si une demande est faite, elle sera étudiée.

M. le Maire indique également que l'association PIXEL, anciennement club de photos du VAL est très impliqué dans la ville. Pixel a décidé de devenir indépendant et a demandé une subvention exceptionnelle pour leur démarrage.

M. Tricart : nous n'avons pas eu de dossier non plus. Pour l'association ASCLA (lutte contre la maladie d'Alzheimer) il faudra définir sur quels critères nous allouons les subventions, le dossier est à étudier.

Mme Valladon informe que l'ASCLA fait partie du Lion's club, association active pour la création du centre de lutte contre la maladie d'Alzheimer. **Cette association bénéficiait d'une aide de la commune qui finançait, par subvention, le coût de la salle de théâtre pour un spectacle qui récoltait en moyenne 7 000 euros de dons. Cela permettait d'avoir un centre proche à Plaisir pour les personnes concernées, sans grever le budget d'investissement de la commune. Il faut savoir que le Conseil Régional a financé ce centre, en investissement, à hauteur de 100 000 euros.**

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

M. tricart répond ; nous ne remettons pas en question cette action et nous avons un devoir moral envers celle-ci et teindrons compte de votre remarque.

M. le Maire : C'est ce que j'appelle une opposition constructive. En ce qui concerne les indemnités des élus sur le tableau de 2001 à 2008, le Maire propose pour clore le débat de mettre dans le PV le comparatif 2001 et 2008 en Euros constants qui montrerait une baisse de 10 % entre les indemnités votées en 2008 par rapport à celles de 2001.

Mme Omond s'interroge sur la subvention qui baisse pour le théâtre.

M. le Maire une demande d'emploi tremplin a été faite auprès du Conseil régional. L'objectif est d'améliorer la communication. Nous devrions avoir une réponse dans les prochaines semaines.

Mme Omond est satisfaite que le théâtre reste ouvert et indique que le théâtre attend beaucoup de l'emploi tremplin pour la communication.

Mme Sevin le théâtre représente un pôle culturel important et il y aura des projets à long terme à enclencher très vite et une évolution globale : bibliothèque – projet de bornes Internet – pour une médiathèque à intégrer avec le théâtre en vue d'une action avec les écoles primaires, collège et lycée.

M. Rouchel qu'en est-il de la prévision de 250 000 € pour la couverture théâtre ?

M. Essling répond que celle-ci est gelée pour le moment au regard des investissements dans la ville : travaux sur les trottoirs, une liste des priorités va être établie.

Mme Omond souligne qu'il pleut parfois dans le théâtre.

M. Essling indique qu'une liste des priorités sera établie.

M. Le Maire ajoute qu'aucun spectacle n'a été annulé depuis longtemps en raison de la pluie selon le personnel du théâtre.

Mme Valladon explique que la taxe d'électricité baisse d'année en année et souhaite que la commune adhère au syndicat d'électricité des Yvelines.

M. Essling en prend note et va étudier la question.

24 – 04 - 08

TAXES DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

NOTE DE SYNTHÈSE

Face aux dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 11 780 583 € dans le budget primitif 2008, les diverses recettes attendues de l'Etat, du Département, des usagers et utilisateurs des services communaux s'additionnent pour atteindre 7 226 959 €

En conséquence, l'équilibre du budget nécessite un recours à la fiscalité directe, déduction faite des allocations compensatrices pour un montant de 5 243 804 € qui correspond, compte tenu de l'état de notification des bases d'imposition établis par la Direction des Services Fiscaux, à un coefficient de variation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales égal à 0.

TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES

L'équilibre budgétaire du service des ordures ménagères nécessite de recouvrer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 869 700 €.

Il appartient au Conseil d'en déterminer le taux à partir des bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux servant d'assiette à cette taxe.

Aussi, compte tenu du produit attendu de 869 700 € et des bases notifiées pour 11 918 604 €, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève pour 2008 à 7,30 %.

TAXES 2008 PROPOSES PAR LA MUNICIPALITE

	<i>Pour mémoire</i>	<i>Proposition 2008</i>
<i>TAXES DIRECTES LOCALES</i>	<i>Taux 2007</i>	
<i>Taxe d'habitation</i>	17,50 %	17,50 %
Taxe foncier bâti	18,19 %	18,19 %
Taxe foncier non bâti	102,96 %	102,96 %
Taxe professionnelle	17,68 %	17,68 %
Taxe enlèvement ordures ménagères	6,96 %	7,30 %

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **22 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS**

- de **FIXER pour 2008** les taux des taxes directes locales tels que ci-dessous :

<i>TAXES DIRECTES LOCALES</i>	<i>2008</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	17,50 %
Taxe foncier bâti	18,19 %
Taxe foncier non bâti	102,96 %
Taxe professionnelle	17,68 %
Taxe enlèvement ordures ménagères	7,30 %

25 - 04 - 08

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

EFFECTIF BUDGETAIRE ET EFFECTIF POURVU AU 31/12/2007

EFFECTIF BUDGETAIRE ET EFFECTIF POURVU AU 01/01/2008

NOTE SYNTHESE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2007, date à laquelle l'état du personnel communal a été approuvé, sont intervenus des mouvements de personnel nécessitant ainsi des transformations, des suppressions et des créations de grade, selon les tableaux ci-joint.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 avril 2008.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **22 voix POUR**, et **7 ABSTENTIONS**.

- d'**APPROUVER** l'état du personnel relatif aux effectifs budgétaires et effectifs pourvus au 31 décembre 2007 tel qu'il sera annexé au compte administratif 2007 et joint à la présente délibération.

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

- d'**APPROUVER** l'état du personnel relatif aux effectifs budgétaires et effectifs pourvus au 1er janvier 2008, tel qu'il sera annexé au budget primitif 2008 et joint à la présente délibération.

M. le Maire informe qu'il n'y aura pas de bouleversement contrairement à ce qui se dit, pour les employés communaux qui constituent une richesse à valoriser, l'objectif est de faire mieux et se rapprocher le mieux possible des besoins des habitants.

La mise en place de la permanence du Maire et d'un élu, et l'ouverture de l'Etat civil, le samedi matin rencontre une large adhésion.

Mme SEVIN va mettre en place le STIR, Service d'Intervention Rapide, c'est une réflexion qui est menée en concertation avec le personnel du service technique.

Mme Valladon précise que les fonctionnaires ont toujours eu conscience d'assurer le service public à la population. Cette délibération ne sera pas votée favorablement, car un CTP s'est tenu alors que l'opposition n'était pas présente. Mme Valladon s'interroge sur la communication du bilan social selon la loi.

26 – 04 - 08

OBJET : THEATRE CONVENTION THALIA

CONVENTION ENTRE LA COMPAGNIE THALIA THEATRE ET LA COMMUNE

NOTE DE SYNTHÈSE

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en 2001, dans le cadre du partenariat avec l'Education nationale, la D.R.A.C et le Conseil général, une convention a été établie avec la compagnie Thalia Théâtre permettant la mise en œuvre d'ateliers d'expression artistique dans les écoles maternelles, primaires, au collège et au lycée de Villepreux.

Ces actions ont été complétées par la création d'un projet artistique annuel et par une collaboration de la troupe à la vie culturelle de la ville.

En contrepartie de ces actions, la commune s'est engagée à verser à la compagnie Thalia Théâtre une subvention de fonctionnement annuelle de 7 622 € pour une période de 3 ans commençant au 2^{ème} trimestre 2002 pour se terminer au 1^{er} trimestre 2005.

La compagnie Thalia Théâtre a renouvelé cette convention pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 mars 2008.

Le montant de la subvention de fonctionnement sollicité par la compagnie Thalia Théâtre était de 9 000 € par année civile depuis avril 2005, compte tenu du désengagement de l'Inspection académique auprès des écoles maternelles et primaires et des projets nouveaux à intégrer notamment les "quartiers d'artistes".

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention de résidence unissant la ville de Villepreux et Thalia théâtre du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 dans les mêmes termes, la ville s'engageant à verser à Thalia Théâtre une subvention de fonctionnement de 9 000 € pour l'année civile 2008.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'UNANIMITE**

- d'**APPROUVER** l'avenant et le projet de convention entre la commune et la Compagnie Thalia Théâtre annexé à la présente délibération.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La dépense correspondante sera inscrite aux budgets 2008 – 2009.

Mme Valladon précise qu'il s'agit d'un avenant à la convention.

27 – 04 - 08

OBJET : PRIX DU SALON DES ECRIVAINS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le salon des écrivains s'est tenu le 27 octobre 2007 et a réuni une quinzaine d'écrivains classés dans la catégorie jeunesse et adulte. Deux prix ont été décernés :

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

- le concours de nouvelles ouvert aux Villepreusiens, clétiens et plaisirois. Des bons cadeaux et des livres ont été remis aux lauréats de chacune des catégories.
- Le grand prix littéraire de la ville d'une valeur de 1 200 € .

Pour l'organisation matérielle et le financement des prix, une convention de partenariat a été établie avec les mécènes suivants : Générale des Eaux, Micropubli, Champion, Caisse d'Epargne, Micropubli, les Editions Scali, Le pavé du Canal, La librairie SNC Dupont.

Un jury composé de Villepreusiens, d'un libraire, des bibliothèques de Villepreux, des Clayes sous Bois et de Plaisir ainsi que d'autres personnes qualifiées, a procédé à la sélection des candidatures.

Le lauréat de la troisième édition du salon des écrivains est Monsieur Stefan Coïc pour son ouvrage « Contravention »

Il appartient à la ville organisatrice de financer le prix d'une valeur de 1200 euros charges comprises.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- **de FIXER** le Grand prix littéraire de Villepreux à 1200 euros toutes charges comprises.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à indemniser Monsieur Stefan Coïc pour son ouvrage « Contravention », lauréat du Grand prix littéraire de Villepreux, 3^{ème} édition.

28- 04 -08

OBJET : CAF - FORMALISATION DES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Convention d'objectif et de financement enfance, petite enfance

NOTE DE SYNTHESE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Caisse d'allocations familiales des Yvelines met en place, en application de la circulaire 2007.121 du 31/07/07, la nouvelle convention nationale d'objectifs et de financement pour l'ensemble des prestations de service correspondant à l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans. Elle est un soutien financier et technique important et contribue au développement et à l'amélioration de l'accueil des enfants.

Cette nouvelle convention sera appliquée pour les services suivants :

- Les centres de loisirs qui accueillent les enfants de 3 ans à 11 ans
- La Halte garderie, qui accueille les enfants de 3 mois à 4 ans
- La structure pré maternelle, qui accueille les enfants de 2 ans et demi révolu

Il s'agit donc pour le conseil municipal d'adopter la nouvelle convention nationale d'objectifs et de financement pour l'ensemble des prestations de service citées ci-dessus.

Cette nouvelle convention annule et remplace donc le contrat de Prestation de service antérieur mais ne modifie nullement les règles de calcul et les modalités de financement.

Elle pourra être reconductible dans trois ans.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- **d'ADOPTER** la nouvelle convention pour les structures suivantes : Centres de loisirs, Halte Garderie, structure pré maternelle.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au bon déroulement de ce dossier.

Mme Valladon fait part d'erreurs dans les conventions CAF sur les adresses.

[M. le Maire informe qu'il sera demandé à la Caisse d'allocations familiale CAF, de rectifier les conventions pour corriger les erreurs d'adresses.](#)

29 - 04 - 08

MULTI ACCUEIL : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 30208

NOTE DE SYNTHÈSE

Le conseil municipal, en date du 14 décembre 2006, a approuvé le projet de travaux de transformation de la Halte Garderie d'une capacité d'accueil de 20 enfants en une structure multi accueil d'une capacité de 30 enfants, avec 12 places permanentes.

Lors du conseil du 13 décembre 2007, le cabinet Roggwiller avait été retenu comme maître d'œuvre. La dépense prévisionnelle des travaux était fixée à 306 500 euros HT avec un taux de rémunération de 8,55% pour le maître d'œuvre.

Cependant, la délibération du 13 février 2008 concernant l'approbation et le lancement de l'appel d'offre pour le multi accueil fait apparaître une estimation prévisionnelle des travaux de 406 500 euros HT soit une augmentation de 100 000 euros HT.

Comme indiqué sur le courrier du sous-Préfet en date du 11 mars 2008,
« ... cette réévaluation des travaux qui pour la plupart n'étaient pas imprévisibles et qui entraîne une augmentation de la rémunération du maître d'œuvre porte atteinte aux conditions de passation du marché initial et à l'égalité d'accès à la commande publique. ». Par conséquent, le conseil municipal doit procéder au retrait de la délibération n°3 du 13 février 2008.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'UNANIMITE**

- d'**AUTORISER** le retrait de la délibération n°30208 du 13 février 2008 ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération.

Mme Valladon indique que la préfecture avait demandé de repasser la délibération n° 4 au vote, sur le droit de préemption, suite à une erreur matérielle sur le vote.

M. le Maire répond qu'un courrier de rectification avait été envoyé au contrôle de la légalité en sous-préfecture et la rectification a été faite sur le PV. Il ne sera donc pas nécessaire de le remettre à l'ordre du jour.

La délibération : Droit d'ester en justice : demande de protection de 2 fonctionnaires par la collectivité est retirée par le Maire.

30 – 04 - 08

OBJET : EPFY - DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES

NOTE SYNTHÈSE

M. Le Maire informe le conseil municipal que les élections municipales et cantonales nécessitent de nouvelles désignations des représentants élus qui siègent dans les conseils d'administration des établissements publics de l'Etat.

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) compte cinq élus, par une assemblée spéciale dont les membres sont désignés en leur sein par les conseils municipaux.

Il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant.

DELIBERE

Le conseil municipal après en avoir **délibéré, DECIDE, par 22 voix POUR, et 7 ABSTENTIONS.**

- de **DESIGNER** M. Thierry ESSLING, 2^{ème} Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement, représentant de la commune au conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30

M. Le Maire invite le public à poser des questions :

Mme Bissierier informe que du 1^{er} au 4 mai, le jumelage fêtera ses 40 ans avec la ville de Fulpmes au Tyrol et qu'un programme de visites et festivités sont prévus, avec hébergement dans les familles villepreusiennes.

Une question est posée sur l'éventualité d'une crèche collective :

Mme Mostermans répond que la municipalité apportera des solutions pour la garde d'enfants, la halte garderie et qu'elle réfléchira aux différents mode de garde qui seront envisagé sur villepreux.

Intervention de Patrick BAIN

Objet : opération prévention routière
Monsieur le Maire,

Depuis quelques années, à l'initiative de la Mairie et en concertation étroite avec les Ecoles primaires, le collège, le lycée et le CFP, est organisée la semaine prévention routière.

Cette opération attire un public nombreux, jeunes, adultes, séniors.

Plus de 1000 personnes passent chaque année entre les « mains » de nos partenaires assureurs (MAIF, MACIF et GMF), de nos policiers municipaux, sans oublier les conseils d'une Ecole de Conduite Villepreusienne, la présence préventive de la police nationale, et surtout de l'association des paralysés de France qui par ses nombreuses actions démontrent à nos administrés les conséquences dramatiques d'un accident de la circulation.

Généralement cette semaine prévue en novembre (3^{ème} semaine de Novembre) nécessite la convocation préalable de nos partenaires du secteur public et privé qui doivent de leur côté prendre les mesures nécessaires pour organiser les modalités de leur présence.

Cette réunion préparatoire se fait généralement dans le courant du mois d'avril.
Sauf erreur de ma part, il semblerait que le projet soit pour l'instant au point mort.

Je vous remercie de bien vouloir nous rassurer sur le maintien de cette semaine prévention routière et de nous préciser comment et avec qui vous comptez l'organiser.

Il semblerait en écoutant les propos tenus lors du dernier conseil municipal, que le principal axe de prévention que vous ayez retenu soit celui de la délinquance.

Nous pouvons que souscrire à cette orientation fort louable, même si de toutes les villes des Yvelines, Villepreux est l'une des villes des Yvelines des plus sûres.

Villepreux, ville où il faut bon vivre, oblige, compte tenu de notre implantation géographique, nos jeunes et moins jeunes à se déplacer en voiture ; la prévention routière est l'affaire de tous et en particulier des membres du conseil municipal.

Si les années 2006 et 2007 ont été des années de forte diminution du nombre de morts, le début de l'année 2008 est dramatique, notamment sur les Yvelines.

Sur les trois mois de l'année, il y a eu dans notre département 25 morts, et plus de 850 Blessés Graves.

Sur un plan national, le nombre de morts par rapport à l'an dernier a malheureusement progressé de plus de 8%.

Récemment encore sur la route entre Villepreux et Fontenay, la collision frontale entre plusieurs voitures a provoqué un accident grave faisant plus de 5 blessés.

De récentes enquêtes démontrent également que trois personnes sur quatre passent à l'orange, une personne sur trois téléphone avec leur portable au volant, une personne sur quatre prend le volant après avoir bu.

Ces comportements anarchiques ne peuvent provoquer que drame et désolation dans les familles, et il nous appartient, à nous, Elus Locaux, de renforcer la prévention routière dans nos petites villes et à respecter

Compte rendu du Conseil Municipal du 15/04/2008

également le code de la route (mettre sa ceinture de sécurité même pour un petit trajet, se garer dans les places de parking et non pas à cheval sur les passages protégés pour déposer ses enfants devant l'Ecole..). Bref avoir un comportement citoyen et irréprochable.

Il vous appartient à vous, Monsieur le Maire, de continuer ces actions préventives, voire de les renforcer.

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir nous préciser en retour quelles démarches vous avez entreprises pour organiser cette semaine prévention routière avant la fin de l'année.

M. le Maire, nous avons conscience que la sécurité et la prévention sont des éléments clés. Les journées sécurité vont être poursuivies de même que le permis piétons, on ne va pas changer ce qui fonctionne.

Intervention de Mme GELGON-BILBAULT

conseillère municipale « démocratie Solidarité à Villepreux »

Monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs les élus, chers collègues

Dans le cadre du Conseil Municipal du 3 avril dernier, je vous avais posé une question relative à la formation qui serait accordée aux conseillers municipaux.

Vous nous avez alors précisé que la réponse serait étudiée ultérieurement ...mais pas avant le budget .. Or, à part quatre élus de l'opposition qui ont une certaine expérience, aucun d'entre eux de la majorité actuelle n'ont les connaissances suffisantes pour savoir lire un budget et le commenter ! Une formation préalable le samedi 29 mars dernier, ainsi que l'avait prévu Mme VALLADON, aurait sans nul doute évité quelques incohérences sur la préparation du dossier que vous nous avez adressé...en plusieurs étapes.

En lisant attentivement votre budget primitif, j'ai eu le plaisir de constater que vous avez affecté une somme de 12 600 euros pour la formation des élus.

Je poserai donc aujourd'hui une question complémentaire : quand, sur quels thèmes, et avec quel(s) organisme(s), comptez-vous organiser ces formations ?

J'insiste à nouveau sur le fait qu'il est essentiel de réaliser ces formations dès le début du mandat et moins après six mois de pratique pour éviter les erreurs de jugement ou d'appréciation qui pourraient s'avérer désastreuses à moyen terme pour le bon fonctionnement de notre commune.

Enfin, ces organismes de formation d'élus locaux sont très sollicités actuellement, et le retard que vous avez apporté pour fixer les modalités de formation ne peut qu'être préjudiciable à un travail efficace et éclairé pour une équipe peu au fait du fonctionnement d'une commune.

Lors de l'exercice 2001, alors qu'une partie des conseillers municipaux avait une grande expérience, Mme VALLADON avait organisé des formations collectives et individuelles, à destination de la majorité comme de l'opposition, dans les toutes premières semaines de sa réélection. Pourquoi pas vous ?

Je vous remercie en conséquence de bien vouloir nous faire part de votre décision au plus tôt.

Fabienne GELGON-BILBAULT

M. le Maire : un budget de 12 000 € est prévu au budget, cependant les formations ne pouvaient être engagées avant le vote du budget.

INTERVENTION DE M. ERIC MAGNON-VERDIER, CONSEILLER MUNICIPAL DE L'OPPOSITION

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

C'est à vous que je m'adresse Monsieur le Maire,

Après les critiques de mes collègues sur votre difficile apprentissage de gestion courante d'une Mairie, je tiens moi, à vous féliciter. Je sais que je vous surprends...

En effet, sur votre blog de campagne « Villepreux Autrement », vous m'aviez personnellement accusé de manipuler les jeunes du Lycée Sonia Delaunay à travers le parti socialiste et la jeunesse socialiste afin qu'ils

s'opposent à la DHG.

Je remarque donc avec plaisir que vous avez envoyé 3 de vos adjoints, toutes écharpes dehors, accomplir un acte politique en participant à la manifestation devant le Lycée, mardi 8 avril contre les suppressions des dotations horaires imposées par le gouvernement UMP actuel et marquer votre opposition à cette décision injuste. Bravo ...

Vos adjoints ont même investi le lycée pour participer à une AG malgré l'interdiction de la direction du Lycée. Ah ! les rebelles... Le parfum de mai 68 peut être...

En augmentant les indemnités de vos élus, vous allez permettre également qu'ils cotisent plus à la Caisse des écoles et au CCAS dont les subventions votées pour 2008 sont en baisse, d'où le fameux adage : Gagner plus, pour cotiser plus...

Je note également que vous avez, certes après, je l'ai senti, une légère « hésitation métaphysique », reconduit la fourniture de dictionnaires aux enfants de Villepreux, entrant en 6^{ème} et ce avec un petit mot fort sympathique de votre main glorifiant le savoir et les connaissances à acquérir.

Vous avez raison, Monsieur le maire, de vouloir que nos enfants acquièrent du savoir et des connaissances, je ne peux que vous rejoindre sur cela. Notre société actuelle montre bien que sans ce savoir, le citoyen ne peut lutter contre l'oppression intellectuelle, physique et mentale de notre monde libéraliste et globalisé. J'espère que dans cet élan, vous allez remplacer rapidement l'écran plat qui a été dérobé à l'école Marie Curie.

En conclusion, je vous remercie, Monsieur le Maire, de bien vouloir enregistrer cette intervention au procès-verbal.

Eric MAGNON-VERDIER

M. le Maire : je confirme ce que j'ai dit car quand on demande à des jeunes d'aller à un endroit pour faire signer une pétition, on les instrumentalise.

Enfin, le Maire rappelle que nous ne sommes plus en campagne électorale.

Fin des débats

Stéphane MIRAMBEAU

Maire de Villepreux